

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2015

MODERNISATION ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE - (N° 3201)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL4

présenté par

M. Tardy

ARTICLE 2

- I. - À la première phrase de l'alinéa 2, supprimer les mots « , dans une enveloppe prévue à cet effet ».
- II. - En conséquence, à la seconde phrase du même alinéa, supprimer les mots « et les enveloppes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si l'impression des formulaires peut s'entendre, il n'est pas justifié de prévoir celle des enveloppes, qui n'ont pas à répondre à des modèles particuliers.